

SICAV BH PLACEMENT

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Régie par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/BC5- Bloc A 3ème étage
Centre Urbain Nord-1003 Tunis

CHANGEMENT DE DENOMINATION, DE CATEGORIE, DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT, DU MODE D'AFFECTATION DES RESULTATS ET AUTRES MODIFICATIONS

Changement de dénomination

BH INVEST intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de SICAV BH PLACEMENT a obtenu l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « **SICAV BH CAPITALISATION** ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018 à la Recette des Finances - La Charguia-Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, **a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION ».**

Cette modification entrera en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

Changement de Catégorie et des Orientations de placement

BH INVEST intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018 à la Recette des Finances - La Charguia-Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, **a décidé de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.**

SICAV BH PLACEMENT devient une SICAV Obligataire, destinée essentiellement aux investisseurs prudents. Son actif sera en permanence composé d'une part prépondérante en Bons de Trésor Assimilables et emprunts obligataires.

La politique d'investissement de la SICAV est arrêtée par son conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants:

- ❖ Une proportion d'au moins 50% de l'actif en:
 - Bons de Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- ❖ Une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en:
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat;
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- ❖ Une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM obligataires.
- ❖ Une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

Modification du mode d'affectation des résultats

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018 à la Recette des Finances - La Charguia-Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2018.

Modification de la commission de dépôt

Le conseil d'administration de SICAV BH PLACEMENT, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission de dépôt payée en faveur du dépositaire, la BANQUE DE L'HABITAT, en la portant de **1 000 dinars HT à 0,15% TTC** de l'actif net de la SICAV par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 15 janvier 2019.

Instauration d'une commission de distribution

Le conseil d'administration de SICAV BH PLACEMENT, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BANQUE DE L'HABITAT, de **0,1% TTC** de l'actif net de la SICAV par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 15 janvier 2019.

Le prospectus de SICAV BH PLACEMENT mis à jour sous le numéro 94-139/A001 ainsi que les statuts de la SICAV mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sise à l'immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/BC5- Bloc A 3ème étage-Centre Urbain Nord -1003 Tunis, de la société BH INVEST intermédiaire en bourse et du réseau des points de vente de la BANQUE DE L'HABITAT.